

Calendrier

Faculté des lettres et sciences humaines

	Automne 2022	Hiver 2023	Été 2023 Trimestre complet <small>(voir trimestres intensifs à la page suivante)</small>
Choix de cours, information en ligne dès le	8 juin	2 novembre	8 mars
Début du trimestre Fin du trimestre	29 août 23 décembre	5 janvier 28 avril *	1 ^{er} mai 25 août
Activités de la Rentrée	31 août et 1 ^{er} septembre	s/o	s/o
Date limite des choix ou des modifications d'activités pédagogiques. <u>Les activités retirées ne seront pas facturées.</u>	15 septembre ^{(1) (2) (3) (4)}	21 janvier ^{(1) (2) (3) (4)}	21 mai ^{(1) (2) (3) (4)}
Date limite d'abandon des activités pédagogiques. <u>Les activités abandonnées restent facturées.</u> <small>(art. 4.2.5 du Règlement des études)</small>	15 novembre ^{(1) (2) (3) (4)}	15 mars ^{(1) (2) (3) (4)}	5 juillet ^{(1) (2) (3) (4)}
Période d'examens <small>(le plan de cours peut prévoir la poursuite des activités pendant cette période)</small>	12 au 23 décembre	17 au 28 avril	14 au 25 août
Date limite de remise des notes	11 janvier	5 mai	1 ^{er} septembre
Coupages de l'alimentation électrique pour l'entretien sur le campus principal	s/o	29 et 30 avril	26 et 27 août
STAGES COOPÉRATIFS			
Début des stages coopératifs Fin des stages coopératifs	6 septembre 16 décembre	9 janvier 21 avril	1 ^{er} mai 11 août
Date limite de retrait pour les stages coopératifs du trimestre suivant	21 septembre (stage hiver 2023)	21 janvier (stage été 2023)	15 mai (stage automne 2023)
Entrevues des stages coopératifs – 1^{re} phase	24 oct. au 4 nov.	6 au 17 février	5 au 16 juin
Entrevues des stages coopératifs – 2^e phase	17 et 18 novembre	2 et 3 mars	28 et 29 juin
SUSPENSION DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES			
Congés universitaires <small>(article 8.1.4 du Règlement des études)</small>	Fête du Travail : 5 sept. Action de grâce : 10 oct.	Vendredi saint : 7 avril Pâques : 8 au 10 avril	Journée nationale des Patriotes : 22 mai Journée nationale du Québec : 23 juin Fête du Canada : 30 juin
Journée réservée aux activités étudiantes <small>(Ne s'applique qu'au Campus principal)</small>	1 ^{er} septembre (8 h 30 à 22 h)	25 janvier (8 h 30 à 22 h)	s/o
Semaine de relâche	24 au 28 octobre	27 février au 3 mars	26 au 30 juin
Suspension des activités pédagogiques de 1^{er} cycle : assemblées générales de l'AGEFLESH	27 sept., de 11 h 50 à 15 h 50 16 nov., de 11 h 50 à 15 h 50	7 février, de 11 h 50 à 15 h 50 16 mars, de 11 h 50 à 15 h 50	s/o
Collation des grades <small>Suspension au campus principal seulement</small>	24 septembre	s/o	s/o
Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec <small>Suspension au Campus principal seulement</small>	s/o	s/o	19 au 22 mai

26 mai 2021

(1) Dates limites pour les activités offertes de façon intensive la fin de semaine :

choix ou modifications des activités pédagogiques : le lundi suivant la 1^{re} fin de semaine | abandon d'activités : avant le dernier tiers de l'activité

(2) Dates limites pour les activités pédagogiques ayant un horaire atypique :

choix ou modifications des activités pédagogiques : avant la 7^e heure de cours | abandon des activités : avant le dernier tiers de l'activité

(3) Dates limites pour les activités offertes en ligne

choix ou modifications des activités pédagogiques : le 9^e jour ouvrable suivant le début de l'activité | abandon des activités : avant le dernier tiers de l'activité

(4) Dates limites pour les activités s'offrant sur tout le trimestre, mais avec des rencontres sporadiques :

choix ou modifications des activités pédagogiques : même date limite que dans le calendrier régulier | abandon des activités : même date limite que dans le calendrier régulier

* Pour les étudiantes et étudiants inscrits à l'activité TRS 613 Stage en milieu de pratique, le stage prendra fin le 2 juin.

Calendrier

Faculté des lettres et sciences humaines

	Demi-trimestre d'été mai-juin 2023	Demi-trimestre d'été juillet-août 2023
Choix de cours, information en ligne à partir du	8 mars	
Début du trimestre Fin du trimestre	1 ^{er} mai 27 juin	28 juin 25 août
Date limite des choix ou des modifications d'activités pédagogiques. <u>Les activités retirées ne seront pas facturées.</u>	(1) (2) (3) (4)	
Date limite d'abandon des activités pédagogiques. <u>Les activités abandonnées restent facturées.</u> (art. 4.2.5 du Règlement des études)	31 mai (1) (2) (3) (4)	31 juillet (1) (2) (3) (4)
Période d'examens (le plan de cours peut prévoir la poursuite des activités pendant cette période)	À préciser lors de la 1 ^{re} séance de chaque activité	
Date limite de remise des notes	4 juillet	1 ^{er} septembre
Coupages de l'alimentation électrique pour l'entretien sur le campus principal	s/o	26 et 27 août
STAGES COOPÉRATIFS		
Entrevues des stages coopératifs – 1^{re} phase	5 au 16 juin	s/o
Entrevues des stages coopératifs – 2^e phase	s/o	28 et 29 juin
SUSPENSION DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES		
Congés universitaires (article 8.1.4 du Règlement des études)	Journée nationale des Patriotes : 22 mai Journée nationale du Québec : 23 juin	Fête du Canada : 30 juin
Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec <i>Suspension au Campus principal seulement</i>	19 au 22 mai	s/o

26 mai 2021

(1) Dates limites pour les activités offertes de façon intensive la fin de semaine :

choix ou modifications des activités pédagogiques : le lundi suivant la 1^{re} fin de semaine | abandon d'activités : avant le dernier tiers de l'activité

(2) Dates limites pour les activités pédagogiques ayant un horaire atypique :

choix ou modifications des activités pédagogiques : avant la 7^e heure de cours | abandon des activités : avant le dernier tiers de l'activité

(3) Dates limites pour les activités offertes en ligne

choix ou modifications des activités pédagogiques : le 9^e jour ouvrable suivant le début de l'activité | abandon des activités : avant le dernier tiers de l'activité

(4) Dates limites pour les activités s'offrant sur tout le trimestre, mais avec des rencontres sporadiques :

choix ou modifications des activités pédagogiques : même date limite que dans le calendrier régulier | abandon des activités : même date limite que dans le calendrier régulier